

d'empoisonnement qui auraient, dit-il couru De tels bruits, est il besoin de le dire, ne méritent pas qu'on les refute et le correspondant en question aurait aussi bien fait de ne pas les accueillir.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — Par billets de la secrétairerie d'Etat en date du 26 juin le Souverain Pontife a assigné les congrégations suivantes aux deux nouveaux cardinaux présent, a Rome :

A. S. Em. le cardinal Galeati, les congrégations des Evêques et Réguliers, de l'Index, des Indulgences et saintes Reliques, et de Notre-Dame de Lorette.

A. S. Em. le cardinal Mermillod, les congrégations du Consistoire de l'Index, des Rites et des Etudes.

Italie. — *Attentat contre la liberté religieuse.* — Un nouvel attentat contre le libre exercice du pouvoir spirituel vient d'être perpétré par la justice italienne. L'évêque de Vigevano, S. Gr. Mgr Pierre-Joseph Degaudenzi, a été cité devant les tribunaux pour une affaire strictement religieuse et de conscience, où son intervention était réclamée par le devoir même de son ministère, et à laquelle la justice humaine n'avait absolument rien à voir. Du moins, l'éminent évêque a été consolé par les sentiments d'adhésion et d'admiration que sa ferme attitude a suscités parmi ses fidèles, et mieux encore par le bref que vient de lui adresser le Souverain Pontife.

France. — Dans une des dernières séances du Sénat, M. Boulanger, rapporteur d'un projet d'allocation aux établissements français d'Orient, s'est exprimé ainsi :

« Notre situation s'appuie sur le dévouement patriotique, sur la propagande bienfaisante et pacifique de nos admirables Sœurs de charité (*Applaudissements*) qui se rencontrent partout où le drapeau national les abrite et qui font aimer la France, sur les efforts continus de tous les missionnaires congréganistes qui se consacrent à l'enseignement, dont toutes les écoles sont ouvertes à toutes les confessions (*Très bien ! très bien !*)